

ATTESTATION D'ÉLECTION DE DOMICILE

Décret n° 2016-641 du 19 mai 2016 relatif à la domiciliation des personnes sans domicile stable

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

☐ Mme ☒ M.

Nom(s) : DIALLO

Prénom(s) : Mamadou Dian

Date de naissance : 10 / 04 / 19 8 0 Lieu de naissance : Popodara, Guinée

Nom(s), prénom(s) et date de naissance des ayants droit :

A élu domicile auprès de l'organisme suivant :

Nom de l'organisme : ASSOCIATION JOLY

Responsable de l'organisme (Nom, Prénom, Fonction) : DE MATTEIS Charles - Directeur

Si organisme agréé, préfecture ayant délivré l'agrément : Préfecture du Val de Marne

Numéro d'agrément : 2015 / 3998

Adresse postale : 7 boulevard du général Giraud

Courriel : associationjoly.adj@wanadoo.fr

Téléphone : 01 43 97 30 06

Son adresse postale est la suivante :

Nom(s) : DIALLO Prénom(s) : Mamadou Dian

ASSOCIATION JOLY R 2411

7 boulevard du général Giraud

94100 Saint-Maur-des-Fossés

DURÉE DE L'ATTESTATION

L'élection de domicile est accordée pour une durée d'un an.

Date de validité de l'attestation : 04 / 09 / 20 2 0 au 03 / 09 / 20 2 1

Il est recommandé de demander le renouvellement de l'élection de domicile au moins deux mois avant sa date d'échéance.

Date de première domiciliation au sein de l'organisme : 30 / 09 / 20 19

Fait à Saint Maur des fossés le 04 / 09 / 20

SIGNATURE ET CACHET DE L'ORGANISME

ASSOCIATION JOLY
Accueil de jour
7, bd du Général Giraud
94100 Saint-Maur
Tél : 01 43 97 30 06 / 01 43 23 52 35
Email : associationjoly.adj@wanadoo.fr